

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, Lager Nieuwstraat
derrière le Prinsgracht (Nieuw-
Bureau pour l'abonnement et
annonces,
chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent
être envoyés à la direction francs de port.

DE L'ABONNEMENT.
à la Haye, Provinces.
un an. 26 fl. 30 fl.
six mois. 14 » 16 »
trois mois. 7 » 8 »
DIX ANS, INSERTIONS.
premières lignes 1 fl. 50; timbre
de 10 cts; par ligne en sus.

LA HAYE 31 Juillet.

quelques nouveaux détails sur l'attentat contre la vie de Prusse, détails que nous trouvons dans la partie officielle de la Gazette Universelle de Prusse : le roi et la reine sont arrivés hier, le 26, à Francfort sur l'Oder, après s'être arrêtés quelques instans LL. MM. ont continué leur voyage pour Erdmannsdorf. A Francfort, le roi a écrit une lettre pour rassurer de nouveaux fidèles sujets; et, ajoute la Gazette Universelle de Prusse, l'annonce d'autant plus heureuse de pouvoir communiquer une bonne nouvelle, que S. M. a été effectivement atteint d'une balle, qui pourtant, grâce à l'intervention de la divine Providence, n'a causé qu'une enflure rougeâtre. D'un autre côté nous voyons dans une correspondance de Berlin que le chapeau de la reine a été endommagé par le feu, mais que S. M. n'a pas été blessée.

trouvons encore dans les journaux allemands plusieurs détails sur le séjour de S. M. le Roi à Luxembourg, nous en donnons ce qui suit :

les députations reçues en audience par S. M. se trouvaient aussi envoyée par les différentes communautés israélites du pays. Voici le discours prononcé par le grand-rabbin M. Hirsch :

l'administration de la communauté israélite dépose aux pieds de Votre Majesté les sentimens de sa vive reconnaissance des nombreux bienfaits dont elle a été comblée. Tout ce que nous osions désirer pour nous, pour notre pays, pour l'organisation de nos écoles, nous a été généreusement accordé par votre gouvernement de V. M. C'est à nous maintenant de nous en rendre dignes par nos efforts et tendrons sans cesse. Si les dogmes nous enseignent de ne jamais même les états qui ne nous émancipent pas, que ne devons-nous à un Roi qui accorde à notre culte une protection égale à tous les cultes; à une auguste dynastie qui, même dans les temps de persécution nous a saisi aux Israélites exilés ! Dieu garde Votre Majesté !

le Roi a répondu : non seulement dans le Grand-Duché de Luxembourg, mais aussi dans les Pays-Bas, il se trouve beaucoup d'Israélites au service de l'état, et je ne puis m'en applaudir. De tous temps les Israélites se sont conduits en bons sujets, et de tous temps aussi ils furent dévoués à Ma Maison. Mes portes ont toujours été ouvertes, et toujours ils s'en sont montrés dignes.

avons dans le Constitutionnel : l'ambassadeur néerlandais dont nous avons annoncé le départ d'Alger, se dirigeant au levant se rendait à Alger. Le prince de Prusse, qui la commande, se proposait de visiter une partie de nos possessions africaines.

une de leurs dernières séances, les Etats-Provinciaux ont résolu que dorénavant il ne sera procédé dans les élections de députés aux Etats-Généraux, qu'après que les membres se seront entendus préalablement sur le choix des candidats proposés.

écrit de Bois-le-Duc, le 26 : la comète qui a paru depuis quelques jours sur notre horizon, la queue semble avoir une longueur d'un demi-pied, paraissait d'un éclat très-faible à cause du clair de lune.

feuilleton du Journal de La Haye. 1^{er} Août 1844.

UNE CHIENNE D'HABITUDE

HISTOIRE D'UN GROGNARD D'EAU SAÉE.

I. La baleine d'or.

qui daigniez abaisser vos yeux sur le titre équivoque de cette nouvelle, ne vous laissez point intimider par ce qu'il peut avoir de trivial, car le malinneton ou même de malinneton en apparence. Avant de porter un jugement, attendez le développement du récit : nous allons faire poser devant vous de ces caractères uniques, l'une de ces natures qu'on n'invente pas. C'est un être qui, libélique nous vous menions droit au cabaret : non pas dans un cabaret perfectionné, orné de glaces et de becs de gaz, doué d'une pompe à vapeur de semblable à l'œil fixe d'un chat-huant, et de tables rouges pour recueillir de toiles vernies : non, il faut nous suivre chez la mère de l'enseignement de la Baleine d'Or, sur le bord de la mer, et, pour tout dire, à la Rochelle.

le jour, il vente bonne brise de sud-ouest goudronné, les lames se brisent à la côte avec un épouvantable fracas. Embruns salés, givre, grêle, pluie, vent, voilà le dehors. Le dedans ne vaudrait guère mieux, même pour la pauvre baleine de nos lionnes. Une épaisse atmosphère d'acre fumée de tabac remplit la chambre basse, noire, à peu près quadrilatère et splendidement éclairée par une méchante lampe qui rivalise avec les pipes des assistans, le gros vin de Saintonge coule à plein bord dans les verres ébréchés; autour des tables de chêne, une trentaine de pêcheurs et de matelots renforcés sont entassés dans cette espèce d'entrepôt terrestre.

La mère respectable hôte de cinquante ans, trône à son comptoir, respectant d'une main, le pichet de l'autre; une chandelle jaune, fixée par un fil à la hauteur d'une barrique en perce, éclaire, tant bien que mal, les opérations de la digne mère. Hébé, ou plus correctement Jeanneton, trotte, coiffe, se multiplie, fait le compte de chacun, marque la coche des heureux à qui elle a rendu un crédit très-faible; porte du vin-bleu ou du fil en quatre, rapporte des gros sous enduits de vert-de-gris; tout va le mieux du monde; on rit, on boit, on chante.

Néanmoins, Calot n'est plus! Nous sommes donc réduits à tracer les portraits des autres, que son crayon eût si bien croqués. Force nous est de nous écrier à notre tour, mais avec moins d'enthousiasme que le Corrège : *anch'io son pittore!*

Et d'abord, à la table principale, au-dessous de la fumée lampe, voici une abondance de jeunes gens, gais, étourtes, entonnant à gorge déployée la chanson du papier de misaine.

— Ça va-tu, les mains dans les poches?
— Avec ta chemise de laine
Et ton chapeau noir bien ciré,
Ou vas-tu, les mains dans les poches?

Autour de la comète on voyait un nuage circulaire, comme on en voit quelquefois autour de la lune, lorsque le temps est sur le point de changer.

Nous donnons cette nouvelle pour servir de complément à celle que nous avons publiée ces jours derniers.

On écrit d'Anvers, 30 juillet :

Depuis deux semaines, et plus peut-être, nous possédons à Anvers un objet d'art des plus curieux et sans aucun doute unique dans son genre. Nous allons parler d'un admirable et en même temps inimitable travail de sculpture, du sculpteur savans connaisseur, au célèbre Albert Vinkenbrink, sculpteur hollandais qui vivait au dix-septième siècle. (1)

L'extérieur de cet objet qui figure parfaitement une pomme, est fait de bois de buis, a près de 2 pouces de diamètre et s'ouvre au milieu comme une boîte, et a l'épaisseur d'une ligne et demie. Les deux moitiés de la pomme sont remplies intérieurement de sculptures d'un bois moins dur que l'extérieur, le tout d'une pièce, et figurant probablement les sept vertus cardinales. Une description détaillée mettra nos lecteurs à même de comprendre le travail extraordinaire dont nous parlons.

Dans la première moitié de cette pomme, véritable pomme merveilleuse, l'avant-plan est composé de trois escaliers qui occupent toute la largeur; au milieu il y a une longue allée voûtée au bout de laquelle est un lit garni de rideaux et une chaise; devant le lit est une femme debout; dans cette allée, il y a trois issues dont une mène à une petite chambre où un homme est debout, priant, derrière des rideaux tirés; l'entrée de cet appartement est éclairée par un flambeau à branches. Derrière cette chambre, on voit plusieurs autres places ainsi qu'une allée étroite dans une direction oblique vers l'arrière-plan; tout est voûté et la grande allée est éclairée par un lustre. Sur l'avant-plan de l'allée est une vieille femme appuyée sur une béquille; à la gauche de l'allée est un porche sous lequel un enfant pauvre est assis sur une botte de paille, demandant l'aumône, puis un homme, avec un petit chien; l'homme porte la main à sa poche pour y prendre une pièce de monnaie. Sur l'arrière-plan est un grillage par lequel regarde un homme en veloppé d'un manteau.

Du porche on pénètre sous la voûte d'entrée d'une prison et au-dessus il y a un escalier très-artistement travaillé, en face d'une porte sous laquelle se trouve un homme regardant un autre homme, portant un paquet, au bout d'un bâton sur l'épaule et montant les marches d'un vestibule également voûté et éclairé par un lustre. Dans ce vestibule sont deux vieillards assis, qui semblent causer. Au bout du vestibule est une porte qui mène à un appartement et en face de l'escalier est une porte, par où l'on pénètre sur un escalier de 5 ou 6 marches, qui mène à une chambre à deux croisées, dont l'une est à moitié ouverte et l'autre tout-à-fait, et par laquelle on voit un homme assis et un tableau portant le nom de l'artiste, appendu à la paroi. A côté de ce superbe escalier est un escalier en colimaçon, qui aboutit à la porte d'une chambre. Le tout est bien proportionné et les figures, qui n'ont pas plus de 3 lignes de hauteur, sont bien sculptées, naturelles et élégantes dans leur attitude.

Dans l'autre moitié, l'artiste a placé une église, avec une profusion d'ornemens et pleine de vie par les figures qui s'y trou-

(1) La chaire de vérité de la nouvelle église d'Amsterdam a été faite par lui.

vent. La voûte en est supportée par 24 colonnes; à droite, au milieu de la première allée, on voit un convoi funèbre, le maître des cérémonies en tête, puis les porteurs et enfin toute l'assistance qui est très-nombreuse. Au milieu de la seconde allée, est une fosse avec tous les accessoires, le sable, les pelles, de vieilles planches, etc. Tout cela est très-naturellement figuré. Sur le côté et sur le sable du bord de la fosse, il y a une fille assise, qu'un homme âgé semble secourir; sur l'avant-plan, au milieu, il y a un escalier qui occupe toute la largeur de l'édifice et sur cet escalier est un indigent auquel un homme remet un pain pris dans une corbeille. Dans la troisième allée, on lave et purifie un homme. Sur la gauche se trouve un beau bâtiment avec un balcon. Sous la porte de ce bâtiment se trouve un homme, ayant à la main un verre dans lequel un autre homme verse la liqueur contenue dans une grande cruche. Près de là est une femme pauvre qui boit. Sur le balcon, on habille un indigent. Ailleurs, dans l'église qui éclaire plusieurs lustres, on voit divers ornemens et des écussons attachés aux colonnes; une bannière et un image de Christ. Sur la première colonne, il y a un écusson portant les lettres A V. Tout cela est très-artistement travaillé; les figures étant à-peu-près de la même grandeur que celles de l'autre moitié de la pomme, la figure du maître des cérémonies à 3 lignes de hauteur. Il y a beaucoup de grâce dans toutes ces sculptures.

Nous avons longtemps admiré ce travail d'une exécution vraiment digne d'admiration, et pour la perfection d'ensemble et de détail qu'il présente, et pour la patience qu'il a fallu à l'artiste pour l'achever. On ne comprend pas de quels instrumens l'artiste s'est servi pour sculpter toutes ces figures si délicates qu'un souffle semble devoir les renverser, et tout ce luxe d'ornemens dans une perspective si lointaine qu'elle trompe l'œil de l'observateur.

Le possesseur de cette merveille d'un nouveau genre, est un hollandais nommé Conrad Reekers, descendu à la Rose d'or, Pont aux Tourbes en cette ville, où l'on est admis à voir ce chef-d'œuvre du sculpteur Vinkenbrink. M. Conrad Reekers se rend également, avec sa précieuse pomme, au domicile des personnes qui on font la demande.

Dans la liste des médailles et des diplômes accordés dimanche par la Société de Littérature et des Beaux-Arts de Gand; à l'occasion de l'exposition, nous remarquons M. P. van Schuerdel, peintre, à La Haye; S. L. Vermeer, peintre hollandais, établi à Bruxelles.

Affaires de Bohême.

Lors des troubles de la Silésie, la presse réactionnaire de l'Allemagne et de la France, loin de remonter jusqu'à la véritable cause de ces perturbations intermittentes de notre société, loin d'en tirer les conséquences logiques et forcées, s'est empressée de lancer des réquisitoires contre la presse sociale de ces deux pays, en l'accusant d'une complicité morale. Heureusement, le gouvernement prussien ne se laisse pas aveugler par d'imprudens amis. Outre la circulaire en faveur des pauvres que nous avons publiée, le roi de Prusse vient d'envoyer en Silésie M. Dunker, préfet de police, non pas pour informer contre les ouvriers, mais pour écouter leurs griefs et lui en faire un rapport. A peine arrivé sur les lieux, M. Dunker a rendu une vi-

maître. Il avait obtenu une permission de huit jours pour venir voir sa vieille mère à La Rochelle, car sa frégate, la *Bellone*, se trouvait alors en rade de l'île d'Aix; des amis, ce soir-là, l'avaient entraîné au cabaret de la *Balotine d'or*.

La dissertation des matelots devenue plus bruyante en raison du nombre plus grand d'interlocuteurs, c'était à qui démontrait que rien n'était plus agréable et plus récréatif que de risquer de se rompre le col pour sauver son prochain. L'assemblée paraissait unanime sur ce point. Michel Martaillo s'était levé jusqu'au bord de la table du milieu; trois fois il retourna dans son coin obscur en haussant les épaules de pitié. A la fin il n'y put tenir; l'une de ces formules d'avant-propos qu'on ne répète pas, se fit jour à travers son gosier. Le silence succéda bientôt au tumulte; tous les regards se tournèrent vers le sombrier quartier-maître, qui poursuivait en ces termes :

— Matelots, mes vieux, voici tantôt une demi-heure que je discute, que je marmotte; faut que je largue ma bordée!... faut que je vous explique tout et net que vous êtes tous des sauvages, des paysans, des sots, des sots, des tristes sots, comme dit notre capitaine, ce qui est, à mon avis, le plus mauvais compliment qu'on puisse faire à des hommes!

Il est constant que l'épithète de sot est si peu née au-delà du grand mât qu'elle y paraît monstrueuse. Traitez un matelot de caïman ou de failli-chien, il n'y trouvera rien d'inconvenant; mais sot, mais triste sot, de tels termes dépassent toutes les bornes du savoir-vivre. — La politesse est affaire de convention.

L'exorde ne paraissait pas du goût de l'auditoire : personne cependant n'interrompit Michel Martaillo, tant il l'avait pris sur un ton élevé.

— Après ça, continua-t-il, ne vous fâchez pas, j'ai mon idée, voulez-vous voir. Cette transition atténuante fut du meilleur effet, l'intérêt alla croissant, on eût entendu marcher un cannelas pendant que le quartier-maître repré-

naît haleine en humant une bouffée de tabac.

— Passez l'inspection de ma face, les amis. Ici, sur-dessous de l'œil c'est un coup de sabre anglais; pourquoi l'ai-je ramené sur le physique? Pourquoi! pour sauver un vilain oiseau de hienbanc qui m'a plus souvent puni qu'aucun autre tout le restant de la campagne; et d'un! — A cette heure, mesurez-moi un peu cette brûlure sur la joue gauche, large comme la paume de la main, sans compter que, l'oreille du même bord est raccornie comme un cornet de poivre; ou ai-je attrapé ça? — Ou je l'ai attrapé! à la pêche à la baleine, une nuit, en évitant au capitaine de route d'être cuit comme un œuf dans l'huile bouillante où il allait piquer une tête. Il va sans dire que j'en ai en les deux mains sans pelure plus d'un mois. Eh bien! je n'étais pas guéri, qu'on me força à nager dans les pirogues, et que mon avion m'écorchait jusqu'au sang; la basane n'avait jamais l'aisance de repousser, et encore, au retour du voyage, on m'a fait tort sur ma part de cinquante-deux francs cinquante-cinq centimes; et de deux! — Mais ça n'est rien. En sortant de Toulon, plusieurs temps comme ce soir, j'étais sur la *Colosse* à l'époque; un homme blessé à la mer. Sans faire ni une ni deux, je saute à l'eau, je le croche, je l'entraîne sur la bouée, on met un canot dehors, on nous ramène à bord du vaisseau. Le commandant était jaune de colère, il m'envoie passer trois jours aux fers, pour m'apprendre, dit-il, à risquer de me noyer; et de trois!

— Faut être juste par exemple, il m'a fait avoir la médaille au retour. Celui que j'ai repêché était un brigand qui déserta le mois d'après en volant le ba-

site à M. Welp, écrivain socialiste, que les ouvriers avaient envoyé à Berlin, et M. Welp s'est empressé de faire venir chez lui plusieurs ouvriers, témoins de l'affaire pour convaincre l'envoyé royal de la vérité des faits. A l'heure qu'il est, le gouvernement prussien sait à quoi s'en tenir sur la prétendue participation de la presse.

Voilà maintenant qu'en Bohême des troubles sont produits par les mêmes causes. On ne dira pas que c'est la presse qui les a provoqués, car en Bohême il n'y a pas de presse. Il est même probable que nous n'aurons jamais des détails exacts sur cette triste affaire, car non seulement il n'y a pas de presse en Autriche, mais il est même défendu à tout sujet autrichien d'écrire une ligne dans un journal allemand non censuré par la police autrichienne.

Mais à défaut d'une insinuation directe, aussi fautive qu'insidieuse à l'égard de la presse, plusieurs journaux, notamment la *Gazette Universelle* d'Augsbourg et les *Débats*, plutôt que d'avouer que ces troubles sont le résultat nécessaire de l'anarchie industrielle et commerciale, ont essayé de les attribuer exclusivement à des haines religieuses. Ils ont voulu faire accroire que c'était contre les Juifs seuls que les ouvriers de Prague s'étaient soulevés. Nous allons rétablir les faits, et on verra que partout on retrouve les mêmes effets et les mêmes causes.

Les Juifs, en Autriche et en Bohême, ne jouissent d'aucun droit civique. Ils sont encore soumis à la législation du moyen-âge. Or, à cette époque, le commerce et l'agiotage étaient regardés comme une chose vile et indigne d'un homme d'honneur. Il était donc défendu aux Juifs d'avoir des terres et des maisons, et on ne leur abandonnait que le commerce et l'usure, sauf à les piller quand on croyait leurs coffres pleins.

De là est résulté d'abord que presque toutes les fabriques, le haut et le petit commerce de la Bohême sont entre les mains des Juifs. On s'est aperçu trop tard que c'était leur livrer le pays.

En outre, la concurrence libre et anarchique, la comme partout, a produit le monopole; si bien que, parmi les quinze mille Juifs de Prague, il y en a quelques-uns qui se sont enrichis au point de faire la loi au gouvernement, tandis que les autres croupissent dans la misère et n'exercent pas d'autres professions que celles de fripiers, marchands de bric-à-brac et courtiers de bas étage. Dernièrement encore, le gouvernement autrichien a unobli deux Juifs, fabricans, de Bohême.

M. Klein, dont il a été question dans cette triste affaire, est un Juif. C'est une espèce d'entrepreneur en grand. Il avait pris à bail la construction des chemins de fer, et, loin de soigner lui-même ces travaux, et de convenir du salaire avec les travailleurs, il avait pris des sous-bailleurs, des tâcherons qui marchandèrent le salaire des ouvriers pour leur propre compte. Ces pauvres ouvriers, sachant que M. Klein tirait d'eux un profit direct en les sous-loyant à d'autres exploitans, se éurent lésés dans leurs droits. Ils demandèrent qu'on élevât leur salaire, ou que le gouvernement les employât directement.

Il n'est pas étonnant que, dans ces circonstances, les prolétaires de la Bohême se soient exaspérés contre les Juifs, qui leur paraissent être leurs ennemis directs; mais enfin cela n'était, et n'est nulle part une affaire religieuse: c'est partout une question de salaire et de perturbation industrielle.

Dans quelle société vivons-nous, si même le génie de l'homme, l'invention des machines sont devenus une cause de troubles et de mort pour les pauvres travailleurs! Dans une société harmonique et organisée, on élèverait des statues à l'inventeur qui, par ses conceptions, aurait affranchi l'homme des travaux manuels; aujourd'hui, le peuple est forcé de le mandirer et de détruire son œuvre comme une invention infernale!

Vraiment, il faut être aveugle et sourd à la fois pour ne pas être frappé de tels phénomènes, et pour ne pas recourir à la science de l'association qui doit guérir à la fois tous ces maux et sauvegarder la fortune du riche tout en assurant à l'ouvrier le travail et le bien-être.

Quoique les nouvelles de Bohême soient plus satisfaisantes, on ne laisse pas que d'être inquiet à Vienne sur l'esprit d'insubordination qui s'est fait jour. La question du paupérisme pa-

rait être surtout en jeu dans ce qui s'est passé. Il est remarquable que des vers imprimés ont circulé parmi la foule; ils avaient pour objet d'encourager la révolte. Cette poésie révolutionnaire est écrite dans la langue des Bohèmes. (Revue.)

Voici encore ce qu'on écrit au *Journal de Francfort*, sur la même question:

Vienne, 21 juillet.
La *Gazette Universelle* d'Augsbourg, dans son numéro 198, fait mention de l'émeute qui s'est produite à Prague et remarque qu'un Israélite, M. Klein, ayant obtenu l'adjudication des travaux du chemin de fer, avait cédé toute l'entreprise à des sous-fermiers de son choix, et s'était retiré avec un notable bénéfice ne l'affaire et de tout soin ultérieur. Alors les ouvriers auraient cru que le profit que Klein réalisait ainsi sans peine leur échappait, et voilà ce qui aurait motivé ces troubles.

Nous ignorons le dessein qui a conduit l'auteur de cet article à produire les assertions susdites; la source même nous en échappe, mais dans tous les cas cette source est équivoque, car elle ne lui a fourni que des contre-vérités. Les fermiers des terrasses sur toute la ligne du chemin de fer qui s'étend depuis Ollmütz jusqu'à Prague, sont les quatre frères François, Albert, Libort et Habert Klein, connus par les routes étendues qu'ils ont déjà construites, et non moins estimés pour leur humanité. Qui voudra s'en convaincre, qu'il aille aux hôpitaux destinés à la guérison des ouvriers qui sont tombés malades ou ont été victimes d'un accident pendant le travail. Ces hôpitaux, ils les ont fait construire à leurs frais, sans qu'aucun contrat ne les y obligeât, et ce n'est pas sans de grandes dépenses qu'ils les entretiennent dans un si bel ordre. Ces quatre frères sont tous chrétiens catholiques, et aussi loin que portent leurs souvenirs, leurs ancêtres professaient la même religion. Il est absolument faux que les travaux s'exécutent par des sous-fermiers. Si l'auteur de l'article en question eût voulu s'assurer des faits par lui-même, il aurait remarqué que les frères sont occupés continuellement tous les quatre aux lignes de chemin qui sont en voie de construction, qu'ils interviennent partout eux-mêmes, que c'est à eux qu'ils adressent tous les avis et que personne qu'eux n'est en visagé comme entrepreneur de cette construction par la foule d'ingénieurs privés et d'autres employés qu'ils occupent, qu'ils paient et qu'ils congédient. Les inspecteurs chargés par le gouvernement de surveiller et de diriger les travaux sur toute la voie n'ont d'ailleurs jamais rien su de cette prétendue sous-ferme.

Affaires du clergé espagnol.

La *Gazette de Madrid* du 21 juillet publie un décret qui a pour but de remédier d'une manière convenable aux nombreuses vacances des cures de province en Espagne. Dans l'exposé des motifs, qui précède ce décret, le ministre de la justice examine diverses questions relatives au culte, et dont la solution est délicate et épineuse. Au premier rang figure la question de savoir s'il est convenable d'admettre dans les ordres une foule de jeunes gens qui le sollicitent, et d'autoriser dans l'exercice des fonctions ecclésiastiques, ceux qui ont reçu les ordres en contravention aux lois, soit en émigrant pour les obtenir à l'étranger, soit en se faisant ordonner sur un territoire rebelle. Le ministre pense que les premiers pourraient être ordonnés, pourvu qu'ils eussent terminé leurs études, dans les séminaires ou dans les universités; mais que, quant aux seconds, qui ont manqué, comme sujets et comme ecclésiastiques, à leurs devoirs envers la reine et envers l'esprit évangélique, en prenant les armes contre le gouvernement, le gouvernement propose de faire examiner leur moralité et leur instruction, par les évêques diocésains et de ne les admettre que par exception et d'après le témoignage de ces prélats.

Voici les principales dispositions du décret:
Art. 1^{er}. Les archevêques, évêques et gouvernements ecclésiastiques sont autorisés, à dater d'aujourd'hui, à mettre au concours toutes les cures de 1^{re} et 2^e classe, vacantes ou qui vacqueront, et qui ne sont pas desservies par des pensionnaires du clergé régulier, en ayant soin, à l'époque de chaque convocation, de fixer le nombre des concurrents, dans la proposition qui leur paraîtra convenable, et en soumettant, en temps opportun, à mon approbation royale, les noms des trois candidats sur lesquels le gouvernement doit choisir.

Art. 5. Les archevêques, les évêques et les gouvernements ecclésiastiques autorisés également à conférer les ordres à ceux qui ont terminé leurs études dans les séminaires ou dans les collèges, et qui auront obtenu ou obtiendront une cure au concours. Sauf à ceux qui ont obtenu ou obtiendront une cure au concours, de se conformer à ce qui est prescrit par le décret du 15 août 1845, relatif à la promotion. Ces prélats sont autorisés également à délivrer les diplômes accordant la permission de confesser aux prêtres auxquels les ordres ont été conférés, et la seconde refusée sous prétexte qu'ils ont été ordonnés à l'étranger; en ayant soin cependant d'observer ce qui est prescrit par les lois relatives à la promotion.

Art. 6. Quant aux prêtres proposés en pays ennemi, ou qui auront été ordonnés par les évêques des pays ennemis, les évêques et les gouvernements ecclésiastiques pourront se fixer sur leur moralité et leur instruction, au moyen d'exercices spirituels et des examens auxquels ils jugeront convenable de soumettre; et ils me proposeront ensuite, en pleine connaissance de cause, en me donnant connaissance de leurs antécédens et de leur conduite, les sujets que l'on peut par exception, autoriser à exercer de nouvelles fonctions ecclésiastiques.

Les derniers troubles en Silésie.

Le *Standard* fait les réflexions suivantes sur les troubles éclatés parmi la population manufacturière de la Silésie.
La Silésie a été le théâtre de troubles assez graves, occasionnés par la réduction du salaire, suite de l'introduction des machines remplaçant le travail manuel. Quels que soient, sous le point de vue général, les avantages qu'on se promet de l'introduction de ces machines tendant à abréger le travail de l'homme, il est certain que lorsqu'elle a lieu au milieu d'une nombreuse population manufacturière, son premier et inévitable résultat est de jeter les masses dans la misère. Les philosophes et les théologiens ont beau célébrer les triomphes de l'intelligence sur la matière, dans les fabriques de Manchester et de Birmingham, ils oublient qu'ils oublient que ces mêmes triomphes n'ont été obtenus qu'aux dépens de souffrances humaines, plus grandes, plus durables dans leurs conséquences, que les ravages même de la guerre, jusqu'ici considérés comme les plus grandes des calamités humaines. Il est sans doute facile de soutenir avec une confiance de vérité que les maux enfantés par ce changement de la production manufacturière sont limités à la durée de l'état de transition. Mais ce n'est pas là une réponse à la vérité constatée par notre propre expérience, que l'application du travail au moyen d'inventions mécaniques a pour résultat en pour suite de plonger la classe des travailleurs dans un état de misère dont ils se relèvent rarement. Une pareille situation n'est pas, à la vérité, incompatible avec l'opinion du *comfort* du public a gagné par ce changement. Mais tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen de prévenir ce résultat fâcheux, on ne saurait admettre qu'il contribue au bonheur du genre humain. Il est encore un fait digne d'être signalé, c'est que les serands de Silésie, en produisant 120 aunes de toiles, ne gagnent que 18 pences, argent anglais, et avec cela on veut qu'ils vivent avec leur famille!

La presse française sur le rapport de M. Thiers (Suite.)

LE CONSTITUTIONNEL.

La commission et M. Thiers se sont élevés au-dessus des passions des partis. Les petits calculs, les petites objections, les petits argumens disparaissent devant cette admirable et lumineuse exposition des besoins de la jeunesse, des besoins de l'éducation, des études qui forment les esprits vigoureux, caractères énergiques, des droits de l'état en matière d'instruction publique, de l'accord des lois avec la religion sincère, de la situation du clergé au milieu de notre siècle, des services rendus par le gouvernement de 1830 à la religion, des devoirs de l'homme d'état chargé de maintenir pour tous l'exécution des lois du pays, et de veiller à ce que des maisons d'éducation publiques il sorte des hommes instruits, et honnêtes, et dignes citoyens.

LA RÉFORME.

Les grandes questions que notre temps soulève sont trop graves pour les hommes du régime présent; ils les laissent reposer dans les bas-fonds où ils séjournent. Lorsque ces petites questions s'associent à la politique qui nous gouverne, armées

zard de mon matelot, le brave Calmar; le voilà qu'il débarque, il prend la bordée de large, et moi, le suis accusé d'avoir voulu mes effets, je passe jugement et le reste, mais ça s'est arrangé pourtant avec quinze jours de cachot.

— Une autre fois... bah! je n'en finirai pas; en différents endroits, à Alger, à Mahon, à Calcutta, au diable vert, j'en ai sauté six; et avec ces six-là, j'ai eu plus de désagrémens que si j'en avais tué douze; — voilà la pure vérité.

Un murmure admiratif parcourut la foule, chacun savait que Michel Martaillo n'exagérait en rien.

Par conséquent, donc, je dis, moi, qu'il faut être un sans-raison, un inconscient, un rien du tout, pour tourner seulement la tête quand on crie un sonneur. On l'a brûlé! qu'il s'échauffe! qu'il s'échauffe! qu'il s'échauffe! qu'il s'échauffe! ça m'est égal, je n'en veux plus, je ne dérange pas de mon coin. Faites comme moi, matelots: voilà ce que je voudrais dire à la compagnie.

La-dessus, le quartier-maître ralluma sa pipe éteinte et retourna prendre la place où il avait provisoirement élu domicile. Les plus éloignés ne savaient que répondre: leur verve était coupée.

L'un des anciens qui connaissait de longue date Michel Martaillo, compléta son histoire héroïque. D'après lui, si le quartier-maître était aussi laid, ce n'était pas de naissance; il n'avait rien de repoussant quand il était moussé; ses cicatrices et ses brûlures ne le défiguraient pas encore, et son visage n'était point repoussant, comme aujourd'hui, attendu qu'il n'avait été atteint par la maladie qu'en faisant le métier de garde-malade auprès de l'enfant de son hôtesse à Lorient. Quant à ses dents, il n'y avait pas plus de quatre ans qu'il les avait perdues, dans une rixe, en s'efforçant d'empêcher quelques camarades d'être ramassés et conduits à bord par des gendarmes: un coup de poignée de sabre dans la mâchoire le réduisit ainsi à la dure nécessité de ne plus naviguer au long cours sur des bâtimens de commerce, car on y a pas de pain tous les jours en suffisante quantité. Michel Martaillo ne voulait pas se faire pêcheur, il était incapable de manger du bischit; il se trouvait donc contraint, à son grand regret, de rester à jamais dans la marine militaire.

— Ce qui me dépasse tout de même, murmura le Grand-Borgne, c'est qu'un homme comme ça, soit dégoûté des sauvetages.

— Tiens! dit Prigent, puisqu'il a bien paré la coque à une dizaine, tout compte fait, il peut sûrement se tranquilliser si ça lui plaît.

Les choses en étaient là, et, faute de mieux, le coryphée de la bande allait reprendre le ton, lorsque Jeanneton, sortie un instant, rentra en poussant des cris d'effroi.

— Saigneur puissant! disait-elle, un canot vient de chavirer sur la pointe... Elle n'eut pas fini de parler que le cabaret était vide.

Pêcheurs et matelots s'étaient précipités dehors en emportant quelques rouleaux de corde qui, tout à l'heure, se trouvaient entassés sous des tables. La plage était couverte de riverains. Malgré le temps affreux qu'il faisait, le Grand-Borgne et ses camarades longèrent à la mer leur barque de pêche échouée sur la vase; mais l'opération fut assez longue, bien que tous les matelots fissent des efforts inouïs. Les plus légers montèrent l'embarcation; le Grand-Borgne fut obligé de repousser une partie des marins, et était à qui le suivrait, et il ne fallait pas que le bateau fût trop chargé. Les autres allèrent se poster avec des cordes, de distance en distance, prêts à tout, dès qu'ils trouveraient l'occasion d'être utiles, mais on ne voyait rien, rien si ce n'est l'écume blanche des vagues qui, poussées par le vent en sens contraire du courant, rejaillis-

saient en gerbes de tous côtés? on n'entendait que le tumulte du sud-ouest irrité; que le fracas des flots qui se tordaient au rivage ou s'entrechoquaient au large.

Tout à coup, cependant, une voix tonnante, qui sortait du milieu des lames, hêla ainsi:

— Ho! de la côte! ho!
— Holà! répondit-on au même instant.

— Envoyez vite amarrer!
— On y va, crièrent les autres.

Thomas, resté sur le bord, se déshabilla en un clin d'œil, passa la corde à son bras et se jeta à la nage dans la direction d'où partait la voix.

Afin de bien marquer sa position, l'homme qui avait hélé la côte chantait d'un ton lugubre:

— Ici, Ho hé! hissoué! Hourad!
Le matelot parti de terre trouva dans l'eau un nageur qui lui remit un enfant et disparut.

La barque des pêcheurs arriva peu d'instans après sur le lieu du désastre. Cinq hommes se débattaient alors autour d'un canot enfoncé. L'un d'eux évanoui était soutenu par un mari qui le passa d'abord aux ramens; puis, on sauva tous les autres cramponnés encore à des avirons, à des débris de mâture ou à la quille de l'embarcation chavirée. Le dernier qui grimpa dans la barque était sans vêtements, il ne dit pas un seul mot. L'on avait trop à faire pour s'occuper de lui. Seulement, lorsque le patron demanda s'il ne restait plus personne à l'eau et que les gens du canot répondirent:

— Nous avons un enfant avec nous: le fils de ce monsieur évanoui; — le dernier venu ajouta:

— L'enfant est à terre, je l'y ai porté.

Dans l'obscurité, on ne pouvait reconnaître celui qui parlait de la sorte; le Grand-Borgne se tourna vers lui:

— Qui es-tu? dit-il.

— Ça ne te regarde pas, répliqua l'autre; gouverne droit!

A quelques longueurs de barque du rivage, le laconique sauveteur se précipita dans l'eau, et comme en raison de l'état de la mer, l'abordage exigeait des précautions infinies, le nageur toucha la terre plus de dix minutes avant que le bateau de pêche fût tout-à-fait en sûreté.

Lorsque les hardis riverains rentrèrent dans le cabaret de la *Bains d'Or*, Michel Martaillo fumait gravement sa pipe au coin d'un grand feu que la mère Bigorne venait de faire allumer. Thomas s'efforçait de ranimer le courage d'un petit garçon de dix à douze ans qui pleurait à chaudes larmes en appelant son père.

— Soyez tranquille, mon petit monsieur, disait-il, votre papa sera sauvé, la grande barque le ramènera bien sûr. C'est le Grand-Borgne qui est patron dedans; il s'y entend, expliquez-vous.

— Mon père! mon père! Dieu! il est mort! cria d'une voix déchirante le petit garçon.

— Non! non! ton père n'est pas mort, ne vous déssolez pas, dit le Grand-Borgne en essayant sur le bord de la cheminée un homme complètement évanoui, auquel Jeanneton et la mère Bigorne prodiguèrent aussitôt les soins que réclamait son état.

Les pleurs du petit garçon cessèrent de couler; Prigent, qui avait le don de

l'éloquence, lui fit comprendre que son père ne tarderait pas à reprendre sens. Puis, chacun raconta sa version.

— Ah ça! voyons un peu, dit Thomas à haute voix, quel est donc ce monsieur qui a passé ce petit monsieur pour le porter à terre?

Personne ne répondit.

— Et quel est le sauvage qui m'a remis M. Dumaine, et qui après s'en est allé dehors sans dire gare?

Même silence.

On savait le nom du personnage principal de l'embarcation chavirée: c'était un riche propriétaire de l'île de Ré, que des affaires urgentes avaient amené à La Rochelle; le mauvais temps n'avait pu le retenir, et, croyant faire, il était parti de la pointe de l'île la plus rapprochée du continent afin de créer un des grands passagers du port Saint-Martin.

— Sommes-nous tous ici? s'écria Prigent.

Les anciens comptèrent et répondirent:

— Oui, oui, nous y sommes tous.

— Alors, c'est donc quelqu'un qui n'est pas de la compagnie?

— Et moi, je gage que c'est vous, caporal, reprit vivement le Grand-Borgne en s'adressant à Michel Martaillo.

Tous les yeux se tournèrent vers le quartier-maître.

— Bas si bête, dit-il.

— C'est toi, dit un ami du marin; tu n'étais pas ici pendant le coup de vent!

— Moi! plus souvent! regarde: mes habits ne sont pas seulement mouillés, mais ils sont trempés!

— Pardieu! interrompit Jeanneton, ce n'est pas malin, il les avait sous le hangar au bois, où je les ai vus.

— Eh bien! oui! c'est moi! la! Je suis un imbécile, un chameau, un sot! Je l'avois. Mais je vous avertis, moi, que le premier de vous qui dira mon nom à ce monsieur, je lui ferai passer un vilain quart-d'heure comme je ne suis qu'une vieille bête incapable de résister à sa chienne bêtise!... Bonssoir.

La-dessus, le quartier-maître essaya de sortir; ses camarades le repoussèrent quelques instans.

— Reste donc, matelot, reste, disaient-ils, on ne te dénoncera pas, sois calme, nous allons faire route ensemble, il n'est pas encore neuf heures.

— Laissez-moi! laissez-moi! les pieds me brûlent, je ne veux pas être ici une minute de plus.

Comme le farouche caporal achevait ces mots, M. Dumaine ouvrit les yeux et tendit les bras à son enfant, l'embrassa tendrement et remercia Dieu d'avoir conservé son fils.

Michel Martaillo se sentit ému par ce tableau, détourna la tête, et se mit à pleurer.

— Mais attende donc, prièrent les autres.

— Quel attendez-vous, je suis pressé.

— Mon père! s'écria le jeune fils de M. Dumaine, voici l'homme qui a sauvé tous les deux, il part sans vouloir qu'on le nomme.

— Maudit gamin de mousse de malheur! hurla Michel Martaillo d'un air furieux...

Le reste se perdit dans l'éloignement; le brave quartier-maître avait tellement repoussé ses amis, et fuyait en courant.

(La suite à demain.)

Les moyens du pouvoir, il leur est aisé de paraître habiles ; ils déploient sans peine toute la capacité nécessaire pour ne produire, ou ne rien faire de bon, pour permettre que l'édifice d'un système ruineux couvre le sol défriché par la révolution française. Lorsque le jeu d'intrigues auquel les hommes du pouvoir se mêlent les a rejetés dans l'opposition, leur habileté, elle-même, semble déjà moins réelle ; ils n'avaient rien fait, ils ne savent rien empêcher ; le génie déserte du côté des rivaux, jusqu'à ce que ceux-ci soient, à leur tour, rappelés par la disgrâce à leurs propres ressources : toute cette fausse vanité d'hommes d'état a besoin, pour briller, de l'émulation officielle. Mais c'est surtout quand les grands esprits du siècle semblent sortir de la politique courante, c'est quand ils affectent de se placer au point de vue de l'avenir et des questions de la société, qu'on peut reconnaître combien ils sont superficiels. C'est bien alors qu'on aperçoit la nullité de leurs conceptions et le vide de leur pensée.

allégé de toute idée solide, et bouffi d'une vaine confiance en soi-même, on nage encore sur les eaux du lieu commun et y retrempe cette espèce de popularité qui flatte les peuples jugés, et, en même temps, on n'oublie pas de caresser les plus vulgaires du pouvoir. Ou bien, si, comme cela arrive à propos du système pénitentiaire, on prétend innover, on rompt avec les notions les plus simples de la nature humaine, on a l'originalité du paradoxe, on s'adresse aux pays étrangers, non pour corriger les insipidités du génie national, mais pour lui faire violence. Aujourd'hui, en ce qui concerne l'éducation nationale, on ne parle des œuvres de la révolution que pour les nier ou leur jeter l'insulte. M. Thiers ne se livre pas au délire du patriotisme dans les plus saines et les plus fécondes conceptions de la philosophie, appliquées à l'ordre social, à la régénération de l'état et à la régénération d'un peuple ! M. Thiers n'aura jamais de ces accès de démenée civique ; s'il n'est pas si fou, et, tout en traitant à sa façon de l'éducation nationale, son étourderie naturelle ne l'a pas empêché de trouver occasion de faire sa cour ; il a rappelé avec orgueil l'arrêt rendu au profit de M. le duc d'Angoulême contre les émigrés et de vendéens, légataires du duc de Bourbon, et, en ceci de guerre civile ou de liste civile, nous passons à M. le rapporteur de condamner le souvenir de nos divisions, quant à cette indulgence hypocrite qui, sans vouloir nous flétrir, présente comme une œuvre de délire les conceptions de l'éducation nationale mises par la convention dans les mains de Condorcet, des Chénier, des Romme, des Rabaud, des Laporte, des Lepelletier, des Grégoire... Lui, M. Thiers !... évidemment, c'est le monde renversé.

à la médiocrité des vues l'outré dédain des juges, à jouer l'impartialité envers la révolution française pour accrédi ter ces jugements misérables ; vanter tout ce que l'on a substitué aux conceptions de la république, parce qu'on s'est préparé les maux du présent, tel est le rôle que M. Thiers a choisi, et qu'il remplit en toute occasion. Mieux valent les brutes et les imbéciles de M. Guizot, mieux vaut le contre-révolutionnaire. C'est M. Thiers qui perpétue les fautes du juste-milieu. C'est lui qui fredonne encore la devise après avoir été le diplomate de notre abaissement ; c'est lui qui célèbre l'ordre du 14 juillet et a relevé vingt bataillons de la gloire de l'empire et ne se souvient de son despotisme ; c'est lui qui tend une main à l'opposition et l'autre à la cour, se réserve vis-à-vis de l'opinion et vis-à-vis de la régence, sourit à l'Université et aux évêques ; c'est lui qui, dans le langage de la ruse, la ruse des amphyctones, ignore jusqu'à quel point on peut profiter de ce double jeu ; c'est lui qui obtient à la fois les éloges des Débats, et du Siècle, compter les arrières-pensées du pouvoir et des mécontents, et monter deux échelles à cette puissance qu'on ne sait ni conserver ni gouverner. Quant à nous, libres de toute prévention comme de tout calcul personnel, nous ne cesserons de dévoiler les manœuvres de cette ambition rusée, qui peut décevoir les esprits faibles, et faciliter encore ces escamotages, dont on ne se prévient qu'en les prévenant de loin. M. de Talleyrand a fait aussi un rapport sur l'instruction publique ; M. Thiers a la prétention de son élève ; s'il était son élève ; s'il était son copiste, il n'aurait fait un meilleur travail, mais c'est autrement qu'il se propose d'imiter ce maître fameux.

Il nous renvoie jusqu'au plan proposé par l'ancien évêque de Langres à l'Assemblée constituante, voyons d'abord quels sont les précédents, en fait d'enseignement national, depuis 1792 jusqu'à la fondation de l'Université sous le consulat. « A Dieu ne plaise, s'écrie M. Thiers, que nous essayions jamais de vous proposer de tels exemples ! » Nous disons, nous, que le présent ne peut pas prendre pour type absolu les conceptions du passé. Non, pour la révolution française n'est pas une idolâtrie ; mais si le passé, quel qu'il soit, n'est pas le moule du présent, c'est à condition que celui-ci progresse, c'est à condition qu'il continue les traditions nouvelles, ou les perfectionnements, et en les appropriant aux conquêtes de la science sociale. Il ne faut revenir aux précédents de la révolution, sans examen, sans liberté d'esprit, cela ne peut ni ne doit se faire ; mais passer de ces précédents pour se replacer en arrière, comme on a passé sous la Bastille pour aller les semer tout autour de Paris, c'est saper encore le terrain sur lequel nous marchons. Au lieu de mettre à profit l'expérience, c'est l'annuler, et ne pas plus tirer parti des erreurs que des avantages également constatés par elle. Or, nous soutenons, preuves en mains, que toutes les parties d'un système d'enseignement public ont été conçues et préparées par la révolution, dans le sens le plus conforme à la règle des sociétés en général et de notre existence nationale.

La question fondamentale ? 1° L'éducation nationale, leur universalité et leur rapport au principe de la République ; 2° le droit de l'état et du père de famille, le droit de l'école ; 3° c'est-à-dire le devoir de la famille et de l'état, la conciliation du principe de l'unité et du principe de liberté ; 4° le côté des institutions économiques qui intéresse l'exécution du système ; 5° en permettant aux familles pauvres de se passer du travail de leurs enfants retenus dans les écoles ; 6° enfin, l'organisation du personnel enseignant.

L'organisation et l'instruction : prenons d'abord les époques antérieures à la République, voyons la part faite à l'éducation nationale dans la conception du système d'enseignement public. Nous avons l'Essai sur l'éducation nationale publié par le célèbre La Chalotais, non sans opposition en son temps. Tout

en reprochant à un clergé séparé du monde le défaut absolu d'enseignement sur les vertus morales et politiques, et l'absence de ce lien qui, chez les anciens peuples, unissait l'éducation aux mœurs : tout en accusant l'Université de reculer le cours de la morale, jusqu'à la fin de la plus tardive des classes, celle de la philosophie, La Chalotais ne s'occupe que de l'instruction proprement dite et de la gymnastique. Il s'en excuse en alléguant que si la partie morale de l'éducation est la plus importante de toutes, il suffit d'indiquer les sources, et par exemple l'histoire.

Maintenant, sous le consulat, Fourcroy, rapporteur de la loi d'organisation de l'Université, était obligé de reconnaître « que son projet semblait ne rien contenir sur l'éducation, qu'il semblait l'avoir ainsi isolée de l'instruction ; mais outre l'étude et la culture des lettres, ajoutait Fourcroy, les réglemens ultérieurs, le choix des maîtres et des fonctionnaires de l'Université, sont les deux bases sur lesquelles repose l'éducation, et elles restent à la disposition du gouvernement. » Voilà tout ce qu'il trouvait à dire.

Remarquons de plus que réduisant l'éducation aux résultats de l'instruction proprement dite, La Chalotais et le rapporteur du consulat restreignaient celle-ci aux classes aisées. L'Université fondée par Napoléon absorbait au profit de ces classes tout le système républicain des écoles centrales, secondaires et primaires. On sait dans quel état d'ignorance profonde l'Université impériale, tant vantée par M. Thiers, nous a transmis les populations sans parler de la manière dont elle nous a nous-mêmes enseignés. Quant à La Chalotais, ce libéral fameux du dernier siècle, non seulement il reproche à la classe aisée qu'il y ait trop d'écrivains, trop d'académies, trop de collèges ; non seulement il se plaint, comme Tacite, de ce que son temps est travaillé par une intempérance de littérature, tout autant que par le luxe de beaucoup d'autres choses mauvaises ; mais La Chalotais ajoute ceci : « Le peuple lui-même veut étudier ! des laboureurs, des artisans envoient leurs enfans dans les collèges, où ils n'apprennent qu'à dédaigner la profession de leurs pères. »

On voit que cette belle lamentation n'est pas nouvelle. Un ancien avait écrit que les sociétés ont besoin du cerveau de quelques-uns et des bras seulement de la multitude, et nous verrons que c'est encore là le système de M. Thiers... La Chalotais va jusqu'à prouver l'enseignement élémentaire au sein des populations ! « Les ignorans, dit-il, successeurs des jésuites, sont survenus pour achever de tout perdre ; ils apprennent à lire et à écrire aux gens du peuple ! » Ainsi, dans l'ancien régime, la doctrine libérale de l'enseignement laïque ne se contentait pas de restreindre l'éducation à l'instruction, et celle-ci aux classes aisées, sauf jérémiades ; mais on reprochait les corporations religieuses qui apportaient au peuple l'A B C avec le catéchisme !

Où, voilà comment on comprenait et le rôle de l'éducation et l'instruction universelle, avant comme après la République... Elle vient ; l'Université, les corporations religieuses ont disparu ; le principe d'enseignement laïque a été proclamé ; et l'état, au nom de la société, a recouvré ainsi l'une de ses fonctions les plus essentielles... A peine la République est-elle proclamée que, au milieu des dangers qui l'assiègent, l'enseignement national occupe ses pensées. Le comité de l'instruction publique présente à la convention un projet sur les bases du rapport soumis par Condorcet à l'Assemblée législative. Voici la part que celui-ci faisait à l'éducation :

« Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs, tel doit être le premier but de l'instruction nationale ; et, sous ce point de vue, elle est pour la puissance publique un devoir de justice. Notre premier soin doit être de rendre l'éducation aussi égale, aussi universelle que possible. Toute collection de maisons renfermant 400 habitans aura une école et un maître ; les enfans des deux sexes seront séparés ; l'éducation des femmes sera l'objet d'un rapport spécial. On enseignera dans les écoles le développement des premières idées morales et des règles de conduite qui en dérivent, et ceux des principes de l'ordre social qu'on peut mettre à la portée de l'enfance. La discipline intérieure des écoles mettra en pratique les principes enseignés. L'instruction religieuse sera donnée dans les temples aux élèves de chaque culte par leurs propres ministres. L'éducation sera totalement gratuite. Les livres élémentaires seront le résultat d'un concours ouvert à tous les citoyens. »

En reproduisant le système général d'enseignement, dont nous extrayons ce qui précède, le comité d'instruction publique proposait de décréter, avant tout, l'organisation des écoles primaires, comme la première dette de l'état envers tous les citoyens, auxquels il faciliterait ainsi l'accomplissement de leurs devoirs et la jouissance de leurs droits. Rabaud Saint-Etienne, en soutenant cette proposition, disait : « La nation doit absolument à tous l'enseignement des devoirs. L'éducation nationale et l'instruction publique sont sœurs, mais l'éducation nationale est la sœur aînée. Que dis-je ! c'est la mère commune de tous les citoyens. » Il demandait que les livres élémentaires proposés par le comité fussent approuvés par le pouvoir législatif ; il demandait un catéchisme de la Constitution, des droits et des devoirs des citoyens, comme des nations entre elles. Enfin, Lepelletier Saint-Fargeau écrivait : « La convention nationale doit avoir soin, dans l'histoire, la constitution, le code des lois civiles, l'éducation publique, l'instruction propagée les connaissances, l'éducation forme les hommes. Les écoles primaires ne semblent pas suffire à ce qui est la dette de la République envers tous, à une éducation vraiment et universellement nationale. Osons faire une loi d'éducation commune, en apportant à ce principe les modifications que l'état actuel des esprits et l'intérêt industriel de la République peuvent rendre nécessaires. »

Ainsi, dans le système d'enseignement laïque, la République seule a compris que l'état, reprenant les générations des mains du clergé, devait universaliser aussi l'éducation et formuler son catéchisme. C'est ce dont l'Université impériale ne s'est pas mise en peine, et ce dont M. Thiers ne s'inquiète pas plus que La Chalotais. Voilà pourquoi il taxe de démenée les hommes les plus graves, les plus savans de la convention nationale, les hommes de tous les partis de cette illustre assemblée, qui, en appliquant les principes, les accommodaient à l'état des esprits et à la pratique des choses, comme à l'objet moral de la révolution ! La commission dont M. Thiers est le rapporteur a, bien une autre autorité que ces démocrates extravagans : MM. Odilon-Barrot, de Tocqueville, Dupin aîné, de Salvandy, de Rémusat, Saint-Marc Girardin, de Carné, sept sages du choix des bureaux, sont d'autres têtes que Condorcet, Lepelletier, Grégoire.

Nous n'en continuerons pas moins d'opposer aux lumières de cette constellation de grands hommes, et au génie de M. Thiers, les origines démocratiques de la doctrine d'enseignement public dans toutes les parties que nous avons indiquées. On verra de quelles idées vastes et lumineuses, de quels moyens puissans et, aujourd'hui encore, applicables, le germe se retrouve dans les premiers travaux de la démocratie française. S'ils furent imparfaits, c'est surtout à cause du but immense qu'elle voulait atteindre ; mais l'avenir, en faisant mieux, s'empresera de les consulter.

Quant au système des hommes du jour, il ne lui manque rien pour réaliser leurs desseins, pour remplacer le privilège de la naissance par celui de l'instruction. Le régime universitaire actuel est à la hauteur d'une politique à la fois si médiocre et si funeste ! Mais resserrer un grand peuple dans les mains d'une caste lettrée, laïque ou religieuse, est-ce, comme M. Thiers ose s'en targuer, se mettre en rapport avec les besoins de l'époque et les penchans de la France ? C'est bien là désormais une entreprise de vrais fous, et cette manie de mandarin achève de classer M. Thiers parmi les hommes nouveaux qui ne sont pas plus de leur temps que de leur pays.

La traite des noirs. — Le droit de visite.

Dans la séance du 25 juillet, lord Aberdeen a déposé sur le bureau de la chambre des lords, copie des instructions rédigées pour le gouverneur des officiers de la marine anglaise employés à la suppression de la traite des noirs.

En déposant ces documens, lord Aberdeen a résumé les faits qui concernent à la fois la traite et le droit de visite. La traite a diminué sensiblement de 1830 à 1835. En 1843, le nombre des négriers a augmenté, et le ministre attribue cette augmentation à deux causes. Les croiseurs employés sur la côte du Brésil ont été détournés de leur destination, par suite de la guerre entre Buenos-Ayres et Montevideo, qui a nécessité la présence d'une escadre anglaise. D'autre part, l'île de Cuba, ce grand marché de nègres, a changé de gouverneur. Sous le général Valdés, la traite était à-peu-près abolie ; mais son successeur, O'Donnell, a fermé les yeux, et l'importation des nègres a repris de plus belle.

Lord Aberdeen a reconnu du reste que la traite n'a plus lieu aujourd'hui que sur trois points, au Brésil, à Cuba et à Porto-Rico. Il a, en outre, révélé un fait que nous ignorions. C'est que M. le marquis de Vilamin a signalé son court passage aux affaires par l'envoi au gouverneur-général de Cuba d'instructions lui enjoignant d'empêcher l'entrée des négriers dans les ports de cette île.

Quant au droit de visite, voici en quels termes lord Aberdeen s'est exprimé :

« Une circonstance très-favorable est la parfaite intelligence qui règne entre les croiseurs anglais et américains sur la côte d'Afrique. Cette bonne intelligence amènera les meilleurs résultats. S'il n'y avait pas eu de part et d'autre une disposition bienveillante, il pouvait survenir des complications fâcheuses à raison de quelques divergences d'opinions sur l'interprétation de certaines clauses. Le gouvernement français a récemment montré plus de dispositions que par le passé à prendre une part active à la répression de la traite par les croiseurs. Avec la bonne coopération des croiseurs américains et français, il est probable que nous arriverons à de meilleurs résultats. Le gouvernement a pensé qu'il devait surtout multiplier la surveillance sur les points où l'on pouvait se procurer des esclaves. Il a été décidé que l'on augmenterait considérablement les forces navales sur la côte d'Afrique pour prévenir toute exportation de nègres. »

Si l'on en croit une correspondance de Paris, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Cowley, aurait présenté au gouvernement français une note par laquelle le cabinet de Londres s'opposerait à ce que la France poursuivît à outrance la guerre du Maroc. Elle ajoute que le gouvernement anglais proposerait d'envoyer un nouveau négociateur anglais à Maroc, afin de forcer l'empereur à se soumettre au menaçant d'une punition des forces anglaises aux forces françaises pour le mettre à la raison. De cette manière le cabinet de Londres croirait pouvoir éviter les inconvéniens d'une guerre entre la France et le Maroc.

Cette correspondance assure que le conseil des ministres, qui s'est réuni pour examiner les propositions de lord Cowley, se montrerait disposé à les accepter.

Nouvelles de France.

Paris, 20 juillet.

Le gouvernement a, dit-on, reçu ces jours-ci des dépêches de M. Dupetit-Thouars, qui, ayant appris le désaveu de sa conduite, demande avec instance qu'on lui envoie sans délai son successeur, attendu que le mauvais effet produit par la décision du gouvernement pourrait nuire à son autorité personnelle.

— Les négocians exportateurs, commissionnaires en marchandises et fabriciens de Paris, faisant spécialement des affaires avec la Plata, ont signé, au nombre de quatre cent dix-sept, une pétition pour appeler de nouveau l'attention des chambres sur la situation déplorable des Français de Montevideo et de Buenos-Ayres, et sur l'interruption prolongée du commerce français dans cette partie de l'Amérique.

— M. S. Rothschild est arrivé depuis quelques jours à Paris où M. J. Rothschild est également de retour. On dit que la présence à Paris de ces deux capitalistes a pour but de s'entendre avec M. le ministre des finances au sujet du nouvel emprunt. On prétend que pour empêcher le ministre des finances d'avoir recours à une souscription pour le placement de l'emprunt de 300 millions, M. de Rothschild aurait fait à M. Lacave-Laplagne des offres très-avantageuses.

Quelques personnes prétendent aussi qu'il s'agit d'un nouveau mariage dans la famille des Rothschild. On sait que lors du mariage qui a eu lieu il y a deux ans, entre deux membres de cette maison de banque, l'époux apportait 35 millions et l'épouse une dot de 30 millions.

Nouvelles d'Italie.

Naples, 20 juillet.

La défense de l'exportation des céréales a été levée pour ce qui concerne le froment et l'orge, mais elle subsiste encore provisoirement pour les autres sortes de blés, ainsi que pour les fèves, le maïs, les pois, etc.

Le gouvernement a publié ces jours derniers la sentence rendue par la cour martiale contre les individus impliqués dans l'insurrection qui a eu lieu en Calabre le 15 mars de cette année. Conformément à l'arrêt de cette cour, 21 individus ont été condamnés à mort; 10 ont été condamnés à 30 ans, 12 pour 25 ans, 2 à 5 ans de prison, 4 à 6 ans de réclusion, 11 ont été libérés provisoirement, mais placés sous la surveillance de la police, 4 ont été élargis sous caution; 9 ont été entièrement acquittés.

Le gouvernement a également promis de publier le jugement qui sera rendu par la cour militaire contre les étrangers qui, dans la nuit du 16 juin, ont fait une invasion armée en Calabre.

A Corfou, dit l'Observateur autrichien, on a eu connaissance, le 2 juillet, du sort de l'expédition des réfugiés italiens partis de cette île. Les confrères demeurés en arrière se sont efforcés de révoquer en doute cette nouvelle défavorable. On a aussi quelques détails sur les moyens que les entrepreneurs de l'expédition avaient préparés et n'étaient pas sans danger pour le repos des habitants du littoral italien de l'Adriatique: Le rivage de l'Albanie turque, situé vis-à-vis d'Otrante, est habité par une horde de brigands qui, sous le nom de Cimariotes, nargue le pouvoir ottoman et se montre toujours prête dès qu'il s'agit d'expéditions qui promettent un grand butin. De temps en temps, cette horde de pirates se livre à la piraterie, et le rivage de Cimara est considéré comme tout à fait inhabitable.

Les personnes qui ont entrepris l'expédition de Calabre, loin de méconnaître les avantages qu'ils pourraient retirer de ces circonstances, avaient fait un accord avec la Cimara, par suite duquel, si les aventuriers avaient pris pied en Calabre, des renforts seraient accourus à leur aide depuis la côte d'Albanie. Une grande agitation régnait dans la Cimara, dont les habitants se promettaient des monts d'or et se tenaient prêts à partir. Forts de cette perspective et pourvus des ressources qu'ils imaginaient suffire au succès de l'expédition, ressources du nombre desquelles on peut bien rayer la disposition des habitants de la Calabre, ces aventuriers risquèrent leur entreprise qui, suivant les proclamations aux Calabrais et à toute la population des états d'Italie, les quelles sont à présent connues à Corfou, mettait en perspective la liberté, l'égalité et la fraternité, l'expulsion des princes, et la république italienne une et indivisible. Ces proclamations sont ornées des signatures des deux frères Bandiera et de Ricciotti.

Nouvelles de Grèce.

Athènes, 6 juillet. Les journaux contiennent l'ordonnance royale suivante: Othon, par la grâce de Dieu, roi de Grèce. Vu les art. 59 et 104 de la charte constitutionnelle sur la proposition de notre conseil des ministres, nous avons décidé et nous ordonnons: Le 10 juillet, les députés et le sénat sont convoqués à Athènes. Ils commenceront leurs travaux le 15 juillet. Les députés seront réunis au nombre exigé par la constitution, pour la première séance. Le ministre de l'Intérieur est chargé de la publication et de l'exécution de la présente ordonnance. Fait à Athènes, le 10 (20) juillet 1844. Signé: Othon.

Nouvelles diverses.

Un écrit de Madrid. Malgré le départ pour Barcelone des ministres des finances et de la justice, le retour de LL. MM. à Madrid est annoncé, par un décret du 10 du mois prochain, et l'on nous assure que les articles qui doivent attendre LL. MM. à Valence, sont déjà partis pour cette ville. De sorte que le voyage des ministres doit avoir pour but de hâter encore plus le retour de S. M. Quant à nous, nous souhaiterions que l'on eût renoncé au projet de visiter les provinces du Nord, et que la capitale revît bientôt S. M. Suivant quelques personnes, les ministres seront de retour sous peu, suivant d'autres, ils reviendront à la fin de S. M.

Un écrit de Smyrne, les 10 et 11 juillet. Les chrétiens du continent avaient formé un complot qui avait pour objet d'égorger les chrétiens à l'occasion de la fête de Pâques. Des voyageurs européens assurent que dans l'île de Rhodes des enfants turcs, après avoir planté en terre une série de branches d'arbres, les avaient frappés, en disant en grec corrompu: Egorge les chrétiens.

Un écrit de Berlin, d'un projet qui consisterait à former dans tous les principaux endroits pour compte et sous la garantie de tous les chemins de fer allemands, des dépôts de dépôt, où l'on délivrerait aux personnes qui ont de l'argent à faire parvenir d'un point de l'Allemagne à l'autre, des bons qui pourraient être échangés dans tous les établissements financiers. On ne prélèverait en délivrant ces valeurs qu'une commission d'un sixième pour cent, laquelle diminuerait pour les sommes plus élevées de sorte qu'on ne paierait que 2 thalers pour mille.

Les postes prussiennes seules transportent chaque année pour 200,000,000 de francs et de billets de banque: l'Allemagne entière en transporte donc au moins autant, ce qui produit au moins un demi-million de francs. Les chemins de fer allemands, réunis en un seul système général de dépôt, transporteraient au moins un quart de cette somme, ce qui en plus bas leur produirait 200,000,000 de francs.

On écrit de Stockholm, le 22 juillet. Le prince royal est retenu de son voyage en Angleterre et aux îles Féroé, et a fixé sa résidence au château de Christiansbourg. Le comte de S. A. R. de prince Charles de Prusse, qui a passé quelques jours dans les plus strict incognito, a quitté Stockholm pour son voyage dans la Suède sur le bateau à vapeur Aegir, qui sera mis à sa disposition. S. A. R. a profité de son séjour limité à Copenhague pour visiter les curiosités de la ville, ainsi que les environs qui sont charmants, entr'autres le château de Bernstorff, et à se servir momentanément de résidence d'été à S. A. R. le prince Frédéric de Hesse et à S. A. R. la grande-duchesse Alexandra. Une grande affluence de monde se dirige vers la cour du landgrave de Hesse à Charlottenlund par suite des nouvelles arrivées

de St-Petersbourg touchant l'état de S. A. I. Mme la grande-duchesse Alexandra.

VARIÉTÉS.

Eugène Sue et ses détracteurs.

Les Mystères de Paris ont été surtout le grand cauchemar de nos journalistes vertueux. Mais au lieu de déclamer au nom d'une morale que souvent on n'a pas, et d'éprouver pour toute peinture sans pruderie, le scandale que cause la vue de Dorine à Tartufe, au quatrième acte; au lieu, disons-nous, de ces déclamations tant soit peu suspectes, vu leur source, n'y aurait-il pas plus de loyauté et d'intelligence à chercher la portée morale de ce livre?

Or, des magistrats, des savans y ont vu un système socialiste, revêtu de cette forme dramatique qui est le véhicule populaire des vérités utiles. En pleine séance, un procureur du roi de Paris, proclame un service rendu à la vertu sans protection, le stigmatisé imprimé par Eugène Sue à des crimes domestiques. Des hommes puissans ont remercié M. Sue d'avoir indiqué à leur charité une direction utile, et de leur avoir révélé des souffrances inconnues. Riches charitables, magistrats dans la poursuite des crimes, savans dans leurs méditations, tous ces hommes sont-ils intéressés à la popularité d'un livre qui serait une école de voleurs et d'assassins, c'est-à-dire, l'école de toute cette partie hostile de la population qui les menace dans leur famille, dans leurs propriétés, dans leur existence? Allons donc! l'accusation est stupide.

Ce qui est vrai, c'est qu'il y a des hypocrites de pudeur qui rongissent à la vue des livres qui démasquent le crime et le vice honorés. Qui sont part à deux avec le St-Vincent-de-Paul du notariat, et qui trouvent que les moyens scientifiques et efficaces du docteur Philodor doivent être respectés, vu qu'ils ne sont rien moins que de l'orviétan.

Cependant, la question pourrait être posée à tous ces Donquichottes de la pruderie dans des termes quelque peu embarrassans. Eugène Sue signale dans le parti des honnêtes gens, comme disent nos journaux canonisés, des misérables qui se défont, par la main d'un assassin, des victimes qu'ils ont séduites et qui font trainer, dans les prisons les parens dont les filles leur résistent. Serait-ce un crime contre la morale de troubler ces honnêtes monstres dans l'accomplissement de leurs plaisirs? Eugène Sue accuse l'organisation intérieure des prisons d'être la véritable cause de récidives? Serait-ce un crime contre la société de restreindre dans ses limites possibles la respectable profession de voleur et d'assassin? Il dépiste pour la police, les antres où se prépare et se réfugie l' homicide! Serait-ce encore un crime contre la société, de découvrir les repaires où se pratique dans tout son perfectionnement cette liberté en tout et pour tous.

Il démasque une foule d'innocentes légales, par exemple, celles qui font de l'innocence de l'enfant et de l'épouse la propriété du chef de la communauté; qui permettent dans les hôpitaux, de faire du lit du malade, un amphithéâtre anticipé, et d'opérer sur le sujet vivant. Serait-ce là, par hasard, un crime contre la charité? et nos écrivains vertueux voudraient-ils nous citer l'endroit de l'évangile qui ordonne envers les faibles et les pauvres les sentimens impitoyables et cruels de ce monde romain que le Christ est venu remplacer par une loi d'égalité et de douceur?

Il y aurait à faire sur la mission réformatrice et civilisatrice des Mystères de Paris, un travail qui dépasserait les limites d'un article de journal; disons-nous à conclure que le livre d'Eugène Sue a eu pour résultat de mettre la société sur ses gardes; qu'il donne de la prévoyance à la justice humaine; qu'il prête à la faiblesse une défense contre la force, à l'être inoffensif contre le monstre; si c'est la corruption, Dieu nous garde de ceux qui purifient. Aussi nous ne concevons certaines colères, que parce que l'instinct d'un certain parti est de se révolter contre tout ce qui dégage les abus de leurs mystères; et aussi par cette tolérance de la théocratie pour la presse dissidente; cette calomnie charitable qui tourne en armes déloyales contre les malpensans les prétextes les plus absurdes. Mais on a beau faire: les masques ne sont plus inviolables. Inde Ira.

(Messager de Gand.)

Chronique judiciaire.

ANGLETERRE.

Condamnations en matière d'amour.

Thomas Robins, garçon de dix-huit ans, à Heston, et aux allures décidées, vient de comparaître devant les assises d'Essex, accusé d'avoir enlevé Jane Vellaine, jeune et jolie fille de seize ans. Le père de Jane, riche fermier, a soutenu la poursuite et raconte comment, le 9 octobre dernier, des relations commencèrent entre sa fille et Thomas Robins, et comment enfin, dans la nuit du 6 au 7 mai, une voiture, préparée par les soins du jeune homme, reçut la jeune amoureuxse, qui fut enlevée ainsi à la tendresse de son père. Les deux amans coururent d'abord le pays à l'aventure; se rendirent à Reading, puis à Bradford, où ils furent découverts, à bout de ressources, vivant maritalement.

M. Stephen Foster, riche propriétaire de Chelmsford, recherchait un mariage avec une jeune personne, Mary Ann Spaul, sous-maîtresse dans un pensionnat de demoiselles. La rupture s'est faite avec tant d'éclat, et dans des circonstances si fâcheuses, que M. Spaul a été obligé d'interrompre son infidèle un procès en dommages-intérêts. Les faits ont été présentés par le baron Currier. La correspondance de deux amans, lue à l'audience, était remarquable beaucoup moins par des expressions passionnées que par la sécheresse et le style de M. Stephen Foster, qui a coutume de numéroter chaque paragraphe par 1, 2, 3, etc. On jugera de ses épîtres par cet échantillon: «Ma très chère amour, je vous fais mes excuses de ne vous avoir pas écrit plus tôt; je vous prie de me pardonner ce retard; je suis très occupé, je suis satisfait; je ne puis aller à la ville, parce que je suis très occupé. Je suis votre sincèrement dévoué. Amicus.» Ce mot latin, qui signifie un ami, est une malintention, et a été de longue date le surnom de M. Foster; mais malgré la révélation et la création de sa correspondance, M. Stephen Foster a été condamné à 400 livres sterling (50,000 francs) de dommages-intérêts.

Théâtre-Royal-Français
Jeudi 1er août. — (Représentation N° 33.)
Anne de Boulen.
On commencera à SEPT heures.

Bij P. C. DILL, Boekverkooper te 's Gravenhage
is uitgegeven:
EENE TWEDE DRUK
der zeer nauwkeurige en uitvoerige
KAART VAN 'S GRAVENHAGE
met al de omliggende dorpen, buitenplaatsen en omstreken
aangevuld met den spoorweg en verdere veranderingen
sedert 1839, jaar der eerste uitgave, zijn ontstaan.

SORTI DES PRESSES CHEZ

A. J. VAN TETROODE, Heerenstraat 297, à La Haye.

FLORILEGIUM,
ou quelques pages d'un CATALOGUE de livres, objets d'art et de goût
Exposition 1844. Gérant A. J. VAN TETROODE. Les pages de ce florilegium contiennent quelques articles de librairie ancienne pour les philistes recherchant les livres rares, et une collection riche et variée d'ouvrages modernes dignes d'être placés dans la bibliothèque de l'homme de goût. millier des **MILLEURS ROMAINS** en diverses langues. L'exposition ouverte des 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de soir, Heerenstraat, 297. On y trouve, aussi sur **MAGASIN DE LIBRAIRIE** assorti; une collection splendide de **PAPETERIES, ALBUMS, CARTES, GRES; plusieurs portefeuilles garnis de belles ESTAMPES; quelques DESSINS, TABLEAUX et GRAVURES en couleurs; PEINTURES SUR VERRE, etc., etc.** Le tout à des prix modérés.

Cours des Fonds Publics

Bourse d'Amsterdam, du 30 Juillet.

	29 juillet.	30 juillet.
Dette active	61 1/2	61 1/2
Dito dito	74	74
Dito dito	100	100
Dito des Indes	99 1/2	99 1/2
Dito dito	95	95
Syndicat	99 1/2	99 1/2
Dito	97	97
Société de Commerce	144 1/2	144 1/2
Chemins de fer du Rhin	103 1/2	103 1/2
Dito de Harlem	99	99
Dito de Rotterdam	99	99
Act. du lac de Harlem	5	5
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	167 1/2	167 1/2
Dito dito 1823 & 1829	106 1/2	106 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	6
Certificats au dito	6	6
Dito inscriptions 1831 & 1839	5	5
Emprunt de 1840	4	4
Id. chez Stieglitz et Comp.	90 1/2	90 1/2
Passive	5	5
Dette différée à Paris	5	5
Deferred	5	5
Ardoins	20	20
Obligations Goll. & Comp.	5	5
Dito métalliques	5	5
Dito dito	5	5
Inscriptions au Grand Livre	5	5
France	100	100
Pologne	100	100
Bresil	100	100
Portugal	100	100
Obligations à Londres	44 1/2	44 1/2

La prochaine liquidation et la rareté du numéraire sur notre marché encore aujourd'hui produit une réaction sur les intégrales. Cependant, les cours ont été à peu près comme hier, et les opérations dans ce sens ont été assez animées. Il ne s'est presque rien traité dans les autres fonds hollandais. Les fonds Espagnols les Ardoins étaient fermes, les autres étaient plus offerts, les affaires étaient insignifiantes. Les Portugais n'ont pas pu se relever de leur baisse d'hier, ils sont restés un peu au-dessous de leur dernier cours.

Cours de l'argent: prêt à garantie 3 1/2%; prol. à 4%;acompté 2 1/2%; 297. Derniers prix à 5 heures: 2 1/2%; 61 1/2%; Société de Commerce, 144 1/2; Ardoins 20.

Bourse d'Anvers du 30 Juillet.
Métalliques, 5 1/2%; A. — Naples, 5 1/2%; — Ardoins, 5 1/2%; Dette différée ancien, — Passive, 5 1/2%; — Lots de Hesse, après la Bourse (2 1/2 heures); Ardoins, 20 1/2; P. — Coupons, 7.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwe